



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/HRC/12/L.11
25 septembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Douzième session
Point 5 de l'ordre du jour

**ORGANISMES ET MÉCANISMES DE DÉFENSE
DES DROITS DE L'HOMME**

**Allemagne^{*}, Argentine, Autriche^{*}, Belgique, Congo^{*}, Costa Rica^{*}, Croatie^{*},
Espagne^{*}, France, Indonésie, Italie, Maroc^{*}, Mexique, Monaco^{*}, Nigéria,
Norvège, Philippines, Portugal^{*}, République de Moldova^{*}, Sénégal,
Slovénie, Somalie^{*}, Suisse^{*}, Tunisie^{*}, Uruguay et Venezuela
(République bolivarienne du)^{*} : projet de décision**

**12/... Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation
aux droits de l'homme**

À sa ... séance, le ... 2009, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'adopter le texte
suivant:

«Le Conseil des droits de l'homme,

*Rappelant ses résolutions 6/10 du 28 septembre 2007 et 10/28 du 27 mars 2009, dans
lesquelles il a prié le Comité consultatif d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur
l'éducation et la formation aux droits de l'homme et de le lui présenter à sa treizième session,*

^{*} État non membre du Conseil des droits de l'homme.

1. *Accueille favorablement* les diverses initiatives visant à faire avancer les discussions sur le projet de déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, en particulier la tenue d'un séminaire à Marrakech les 16 et 17 juillet 2009, qui ont donné au Comité consultatif des éléments substantiels qui l'aideront dans le processus d'élaboration de la déclaration;

2. *Décide* de tenir un débat de haut niveau sur le projet de déclaration au cours de sa treizième session.».
